Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

BUDGETS COMMUNE – COMMERCE ALIMENTAIRE – LOCAUX PROFESSIONNELS – DECISIONS MODIFICATIVES (7.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,
VU les Budgets Primitifs 2025 adoptés en séance du 27 mars 2025,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement aux prévisions budgétaires et de valider l'affectation du résultat 2024 du budget « locaux professionnels »,

Budget communal

Section de fonctionnement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM2	Crédits après DM
DEPENSES	012/6411	Personnel titulaire	780 000,00	+15 000.00	795 000,00
DEPENSES	012/6413	Personnel non-titulaire	150 000,00	+15 000,00	165 000,00
DEPENSES	65/657363	Subvention CCAS	30 000,00	- 30 000,00	0
DEPENSES	014/7391111	Dégrèvement jeunes agriculteurs	2 100,00	+ 277,00	2 377,00
DEPENSES	011/60624	Produits de traitement	7 000,00	- 277,00	6 723,00

Section d'investissement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM2	Crédits après DM
DEPENSES	204	Subventions d'équipement versées	52 387,00	+ 3 000,00	55 387,00
DEPENSES	20/20311	Frais d'études	133 232,39	- 3000,00	130 232,39
DEPENSES	21/2151	Réseaux de voirie	1 000,00	- 90 000,00	10 000,00
DEPENSES	23/2315	Installations matériel et outillages techniques	669 000,00	+ 90 000,00	759 000,00

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250605-DE

Budget commerce alimentaire

Section de fonctionnement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM1	Crédits après DM
DEPENSES	011/627	Services bancaires et assimilés	0	+222,50	222,50
DEPENSES	65/6542	Admissions en non-valeur	0	+ 112,56	112,56
DEPENSES	66/66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 028,32	- 335,06	4 693,26

Section d'investissement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM1	Crédits après DM
DEPENSES	16/1641	Emprunt en euros	16 310,00	174 000,00	190 310,00
DEPENSES	21/2131	Bâtiment	99 500,00	- 99 500,00	0
DEPENSES	21/2135	Installations générales agencement aménagement	74 508,41	- 74 500,00	8,41

Budget locaux professionnels

Section de fonctionnement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM1	Crédits après DM
RECETTES	002	Résultat d'exploitation reporté	7 241,64	- 7 241,64	0
RECETTES	74/74	Subvention d'exploitation	0	+ 27 241,64	27 241,64
DEPENSES	042/6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations (ordre)	26 920,93	+ 20 000,00	46 920,93

Section d'investissement

	Chapitre/articles	Libellés	Crédits avant DM	DM1	Crédits après DM
DEPENSES	001	Déficit d'investissement reporté	55 875,68	+ 14 999,85	70 875,53
DEPENSES	21/2131	Bâtiments	0	+ 27 241,64	27 241,64
RECETTES	040/28131	Bâtiments (ordre)	26 920,93	+ 20 000,00	46 920,93
RECETTES	10/1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	22 241,49	22 241,49

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250605-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour les budgets commune, commerce alimentaire et locaux professionnels

- ***Approuve*** les décisions modificatives concernant les budgets 2025,

Pour le budget « locaux professionnels »

- ***Valide*** l'affectation du résultat 2024 de 22 241,49 € au chapitre 10, article 1068,
- ***Autorise*** le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

